

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **EN DATE DU 23 MAI 2022.**



**Présents** : Mmes : AVEZARD Brigitte, BAUDUIN Chloé, LE HARDY Nathalie, MASSON Séverine, PERRENOUD Linda et Mme SCHROEDER Marie-Lise.

MM : BEZY Tony, DARMOIS Jean-François, DELAGE Jean-Michel, HARARI Philippe, JUBLOT Alain, LEFRANC Jean-Claude et MOUA Daniel.

**Absent excusé ayant donné procuration** : RINGUEDE Maggy à LEFRANC Jean-Claude.

**Absent excusé** : DAVY Guillaume

Mme BAUDUIN Chloé est nommée secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance à 18h35.

Approbation unanime du procès-verbal de la séance du 21 mars 2022.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

## **Les délibérations suivantes ont été entérinées :**

- Taxes et produits irrécouvrables admises en non-valeur
- Approbation et adoption du règlement de formation de la collectivité

## **Point financier :**

## **Point sur l'avancée des projets programmés en 2022**

### **Informations sur les décisions et actions du Maire dans le cadre de ses délégations et questions diverses :**

- Des recrutements ont été effectués pour renforcer l'équipe du service technique
- Mise en place du logiciel de gestion des congés.
- La collectivité propose de laisser la possibilité aux associations de Nevoy d'utiliser le nom de domaine du site de la commune pour qu'elles créent leur site web.
- Tableau de permanence pour la tenue du bureau de vote lors des élections législatives.
- M. Delage évoque la commission travaux qui s'est réunie le 18 mai dernier.
- M. Lefranc fait remarquer que de nombreux habitants ne respectent pas les règles de tri des déchets. Monsieur Le Maire informe faire parfois du porte à porte pour rappeler les règles de bases mais avoue ne plus savoir comment appréhender ce problème récurrent et général dans notre société.
- Information sur la tenue du rassemblement Vie et Lumière d'une ampleur inédite cette année ayant occasionné de nombreuses souillures, dépôts sauvages d'ordures de tout genre, dégradations de biens communaux, incivilités et non-respect des règles manifestes de sécurité et d'hygiène. La municipalité déplore le manque total de reportage et d'informations locales et nationales sur cette manifestation exceptionnelle d'une durée de 12 jours.

La séance est levée à 20h50.

Le Maire,  
Jean-François DARMOIS.